L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 8 JUILLET 1886.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

PERDU—La chien Terre-Neuve noir. Récompense à celui qui l'amènera chez M. F. Gubbie 137 rue du Canal. 7 juillet—3f

DEMANDES.

UN jeune homme désirerait avoir un emploi soit dans une maison de commerce ou une maison privée, parlant le français, l'allemand et l'anglais. S'adresser à J. L. Chas Houllané, coin St. Louis et Dauphine. 4 juil—7f.

DEMANDE—Un jeune homme de 17 ans, intelligent et de bonne conduite, et qui connaît la ville demande une place de collecteur ou tout autre emploi. Il sait très bien l'anglais et l'espagnol. Il fournira les meilleures références. S'adresser rue Jackson No. 181, à M. F. de M. 3 juillet—15f

A VENDRE.

TOMBOLA vendre—Nouveau cimetière St. Louis à $225, $250 et plus.
M. KUESSLEIER & BIENVENU,
30mai—2m 114 rue du Camp.

A LOUER.

A louer—Une résidence élégante à deux étages donnant chambres, grande cour et jardin, entrée pour voitures, 253 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin.
23 mai—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, pour la Paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent Que le 30ème jour de juin 1886 sur ordre à moi reçu dans cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les paroles et les termes suivants, à savoir :

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de Lafitte & Duflibo. } No. 18,286

Que Joseph Alfred Duflibo soit confirmé et assumé comme liquidateur de la raison sociale de Lafitte et Duflibo ; et que toutes procédures contre la dite raison sociale soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé mon signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 1er jour de juillet dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 juil—2, 5, 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Bernard Laporte vs. ses Créanciers—No. 18,285—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard Laporte soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix Hero, Jr., notaire en cette ville, le MERCREDI, le jour d'août 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourront être soumises ; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Bernard Laporte soient suspendues, que Jas. D. Coleman, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 juillet—3f 5, 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Levy Bros. Adolphe et Isaac Levy vs. leurs créanciers—No 18,088, Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, sous la raison commerciale de Levy Bros. et J. Adolph et Isaac Levy individuellement et comme membres de la dite raison est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de leurs créanciers ; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix Hero, Jr., notaire en cette ville, le SAMEDI, le 10me jour de juillet 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues ; et il est ordonné que Geo. O'Connell, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 juin 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 juin—3f an 10 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Mayhew vs. ses créanciers—No 18,136—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Jean Baptiste Mayhew est et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Joseph Duvernay, notaire en cette ville, le SAMEDI, 17e jour de juillet 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et pour voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Henry Renshaw, Jr., Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16 juin—3f an 17 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Billard vs. ses créanciers—No 18,109—Ordre de Cour—Que une application du pétitionnaire soit reçue et ordonnée que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés pour comparaître devant John L. Lanoiselle, notaire en cette ville, le 10me jour de juillet A. D. 1886 à 11 heures A. M., pour prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que E. C. Kelly, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1886.
Signé A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 juin—3f 7 an 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,463—Division B—Ordre de Cour. Qu'une réunion des Créanciers de Alexandre Solari soit convoquée et tenue pardevant Félix Hero, Jr., notaire en cette ville le LUNDI, 26me jour de juillet 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit Alexandre Solari, nommer un syndic et voter sur la question d'accorder audit Solari une décharge ; toutes ses dettes et responsabilités, et aussi de voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1886.
Signé F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 juin—3f an 26 juil

WM. O'Brien contre J. C. Bermeyer.

DIXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 8,051—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 104 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à 11 heures A. M.

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Dixième Cour de Cité.
30 juin—5, 10 juil.

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le Schwyhill Pure Malt Whiskey, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Colonel Sellers.
Bureau rue Magazine 99.
6 oct 85—1an Ville-Orléans

Une Merveilleuse Histoire
RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS : "28 Cedar St., New York, 23 Octobre, 1885.
Messieurs. Mon père souffrait de Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la cette ci pourra vous dire les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins, sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il obtenait de se servir de votre remède. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.
Avous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE : "C'est peut moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous féliciter et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et insupportables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE AYER au mois d'avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer ; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir mes guérisons si complètes, alors qu'ils me croyaient incurable, et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.
A vous sincèrement, WIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Humeurs Scrofuleuses. Elle purifie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes, prix $1, six pour $5.

L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE G,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne,
MARDI, 13 JUILLET 1886.
Ce tirage aiant que sous les autres auront lieu sous la surveillance et la direction de
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE
GROS LOT
$75.000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.
Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.
Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, chèque de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans qu'au bureau de la Compagnie.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.
Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Bayou Road et Touti, Roucheblave et Columbus.

La banque des Citoyens de la Louisiane } **No. N. M. Benachi.**

Mme Anna B. Benachi, exécutrice de N. M. Benachi et comme veuve en communauté et personnellement, Pandia N. Benachi et autres, héritiers de N. M. Benachi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 12,813—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 août 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, située dans le Troisième district de cette ville, dans le Faubourg Trème, dans l'ilet borné par le Bayou et les rues Touti, Roucheblave et Columbus. Laquelle dite portion de terre mesure, au pied français, cent trente-cinq pieds de front sur ladit Chemin de Bayou sur le côté droit allant vers le Bayou St. Jean, sur une profondeur de cinq cent quarante pieds, bornée sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Dumaine et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Dumaine et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à la famille Beaulieu, étant la résidence dudit N. M. Benachi. Laquelle dite dernière propriété appartenant audit N. M. Benachi par achat qu'il a fait de John E. Holland et Mme Adélaide C. Déjan, sa femme, par acte passé pardevant Théodore Guyot, notaire, en date du 28 juin 1852.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juillet—7, 14, 21, 28—août 4, 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Scierie de valeur, des Machines à Vapeur, Scies, etc., connue comme le Clipper Saw Mill.

D. C. McCaun & Son vs Alf Bradley, O. F. Terry, intervenor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 12,798—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout et séparément les bâtisses et améliorations érigées sur le terrain borné par les rues Roche blanche, Galvez, Euphrosine et le Chemin Coquille, dans le Premier District de cette ville ; la dite portion de terre étant traversée par les rues Mine, Touti et Venus. Ladit ensemble ilets Nos. 532, 533, 542, 543, 562 et 563, connu comme le Clipper Saw Mill, ensemble avec tout et séparément les machines, scies et tout ce qui appartient à la dite scierie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 13 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vve Laura N. Mische vs. ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS—No 18,082—En vertu d'un ordre de Cour à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Gravier et le Natchez Alley, ledit terrain mesurant, au pied français, cent vingt pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur et de façade sur cette rue, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, à la date du 1er mai 1884 et déposé pour que l'on en prenne connaissance au bureau de W. Monaghan, alors notaire en cette ville.

2° Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les droits et privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Camp, Premier, Magazine et Philippe, ledit ilet étant connu sous les Nos Deux et Trois, sur un plan dressé par B. Bui son, voyer, sous la date du 23 mai 1853, et déposé pour que l'on en prenne connaissance au bureau du notaire en cette ville. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres, et au pied américain, mesurent chacun trente pieds de façade sur la rue Magazine, sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles s'étendant jusqu'à la rue Philippe, et ont le No 1 de front le coin des rues Magazine et Philippe.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9, 16, 23, 30—7, 10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du mobilier et effets, sous le Nouveau Jardin Français, connu comme le Jardin Français, situé dans le Premier District de cette ville, le 14 juillet 1886.

Succession de Mme Catharine Johnson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,862—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Le vapeur "Esteban de Antunano", avec tout son gréement, appareil, ameublement, etc., mouillé dans le fleuve Mississippi, en face du marché français, au delà du débarcadère du bac à vapeur du 2me district.

Le dit vapeur étant parfaitement décrit d'après le certificat des constructeurs.

Le dit vapeur a été construit en Angleterre, à Sunderland, dans le comté de Durham, en 1884 ; il a un propulseur dit screw propeller, deux ponts, deux mâts, le gréement d'une goélette, une proue chéplique, construction à crampons (ship chee) ; a pas de galeries, a un aigle à la proue, est au fac :

Dimensions	Pds.	Dix.
Longueur de la proue à la poupe,	276	5
Largeur principale,	36	4
Profondeur du pont de tonnage au plafond du milieu du vaisseau (midship)	24	0

Nous et adresse du constructeur James Laing, Deptford Yard, Sunderland.

Le No officiel du tonnage tout marqué sur la courbe du bau principal (main beam).

Tonnage	Tonnes.
Tonnage, sous pont de tonnage	1630.41
Clos en espaces au dessus du pont de tonnage, s'il en est, savoir :	
Espace sous le pont	95.22
Gaillard d'avant	45.01
Chambre du conseil	24.96
Autres espaces exigeables (s'il en est) les nommant chambre de carte (Chart House)	8.18
Total	1803.78
Déduction à faire pour l'équipage	75.81
	1727.97

Renseignements additionnels pour steamers :

Déduction pour l'espace réservé pour le fonctionnement du propulseur (soit 37/100 ou 32/100 ou tel que mesure) Tonnes. 577.21

Longueur de la chambre des machines Pds.—Dix. 54 0

Machines	Nombre de machines.
	Deux
Puissance combinée (estimée puissance en chevaux	250
Description des machines.	Surface composée à condensation
Construction anglaise ou étrangère.	Anglaise.
Date de construction	Sept. 1884
Par qui construit.	George Clark
Diamètre des cylindres	30 et 74
Jeu du piston	45
Tonnage enregistré (après déduction pour l'équipage)	1150.76

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 juin—30—juil 7 14 21 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Walter Pugh vs. Mme Mary Anne Wright, veuve d'Abraham Levi, et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,095—Division C. Mandat d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Un lot de groceries de choix, vin, et de meubles neufs au local coin St Philippe et Marais, dans le 2me district de cette ville, d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
administrant ladite faillite.
7 juillet—7 8 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'un établissement de relieur. Succession de Emile W. Scherff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,181—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 juillet 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 10 juillet 1886, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

A l'étage supérieur du local rue Natchez No 37.

Le contenu, les installations etc., d'un magasin de reliure, comprenant des tables, règles, outils, etc., d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 juil—7 13 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cheval—Mules—Maison—Bail, etc.

August Bauxet vs. Michel E. Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 18,227—En vertu d'un ordre de vente, en date du 2 juillet 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 14 juillet 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir :

Sur le local connu comme plantation du Convent des Nonnes Ursulines sur la rive droite du fleuve Mississippi dans le Bourg connu présentement comme Lunisburg, en face des Casernes des Etats-Unis.

1 Ladit servant de résidence et comme grocerie, 1 cheval gris fer, 1 mulet brun foncé, 1 equipt, etc.

Ladit tous les droits, titre et jouissant du dit local par un bail verbal avec le Couvent des Nonnes Ursulines pour la propriété ci-dessus, le dit bail expire le 1er janvier 1887. Plus ampleur détails peuvent être obtenus en s'adressant au bureau du Shérif Civil. Tous les détails seront annoncés au moment de la vente.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juil—3, 7, 10, 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas. F. Guinguil vs. O. J. Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,988—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 16 juillet 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

1° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hopital, mesurant soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de front sur la rue Remparts, sur cent quatre-vingt-douze pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, puis trente-neuf pieds deux pouces sur une ligne parallèle à la rue des Remparts et courant vers la rue Hôpital, puis trois pieds dix pouces sur une ligne parallèle à la rue des Ursulines et courant vers la rue Bourgogne, puis trente quatre pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Remparts, et courant vers la rue Hopital et enfin avec cinquante-deux pieds cinq pouces sept lignes sur la ligne vers la rue Hôpital.

2° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ladit ilet borné par les rues Chemin du Bayou, Quatrième, Treme et Marais, mesurant vingt pieds sur le Chemin du Bayou sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur sur ces lignes irrégulières, d'après un plan annexé, d'un acte passé devant Geo P. Forstall à D. Fossilli notaire pardevant Dimer Villeré, notaire, le 9 avril 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—15, 22, 29—juil 6, 13, 20, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE

Arthur Lesbre vs. Ernest Hebrard, alias Hebrardin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18,286—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 194, borné par les rues Melpomène, Prytania, Terpsichore et St Charles, mesurant trente-six pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, étant le lot No 3.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 juin—29—juil 6, 13, 20, 27, 31

ANNONCE JUDICIAIRE

Francis Richert vs Lafrogne Cassy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 18,018—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement ville de Carrollton dans l'ilet No 238 W sur le vieux plan de Carrollton, maintenant ilet soixante cinq, sur le nouveau plan de l'un district de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Short, Hampson et St Charles et l'avenue Carrollton le dit lot est désigné par le numéro dix huit sur un plan fait par Bedin et Scharbaum en date du 17me jour d'avril 1854 en possession en Carrollton Railroad Company, le dit lot mesure trente et un pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles ensemble avec tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de John Shay conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, en date du 15 juin 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22juin—22, 29, —juil 6, 13, 20 à 24.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil du vapeur neuf, du fer, à passagers et fret et construit en Angleterre,

ESTEBAN DE ANTUNANO,

avec son gréement, appareil, mobilier, etc., cabines magnifiques et richement décorées, complètement meublées, le tout en parfait état.

Dans l'affaire de

C. de Murlotte & Cie vs La Compañia Mexicana de Navigacion.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,862—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Le vapeur "Esteban de Antunano", avec tout son gréement, appareil, ameublement, etc., mouillé dans le fleuve Mississippi, en face du marché français, au delà du débarcadère du bac à vapeur du 2me district.

Le dit vapeur étant parfaitement décrit d'après le certificat des constructeurs.

Le dit vapeur a été construit en Angleterre, à Sunderland, dans le comté de Durham, en 1884 ; il a un propulseur dit screw propeller, deux ponts, deux mâts, le gréement d'une goélette, une proue chéplique, construction à crampons (ship chee) ; a pas de galeries, a un aigle à la proue, est au fac :

Dimensions	Pds.	Dix.
Longueur de la proue à la poupe,	276	5
Largeur principale,	36	4
Profondeur du pont de tonnage au plafond du milieu du vaisseau (midship)	24	0

Nous et adresse du constructeur James Laing, Deptford Yard, Sunderland.

Le No officiel du tonnage tout marqué sur la courbe du bau principal (main beam).

Tonnage	Tonnes.
Tonnage, sous pont de tonnage	1630.41
Clos en espaces au dessus du pont de tonnage, s'il en est, savoir :	
Espace sous le pont	95.22
Gaillard d'avant	45.01
Chambre du conseil	24.96
Autres espaces exigeables (s'il en est) les nommant chambre de carte (Chart House)	8.18
Total	1803.78
Déduction à faire pour l'équipage	75.81
	1727.97

Renseignements additionnels pour steamers :

Déduction pour l'espace réservé pour le fonctionnement du propulseur (soit 37/100 ou 32/100 ou tel que mesure) Tonnes. 577.21

Longueur de la chambre des machines Pds.—Dix. 54 0

Machines	Nombre de machines.
	Deux
Puissance combinée (estimée puissance en chevaux	250
Description des machines.	Surface composée à condensation
Construction anglaise ou étrangère.	Anglaise.
Date de construction	Sept. 1884
Par qui construit.	George Clark
Diamètre des cylindres	30 et 74
Jeu du piston	45
Tonnage enregistré (après déduction pour l'équipage)	1150.76

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 juin—30—juil 7 14 21 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Louise Degalis, femme décédée de George Weppner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,275—Division E. Attendu que Simon Veuve Hyams a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louise Degalis, épouse de George Weppner, décédée intestat ; avis est par le présent donné tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3 juil—3 7 11

Succession de François Ferrat et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 18,247—Division E. Attendu que Simon Veuve Hyams a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Ferrat, décédé intestat ; avis est par le présent donné tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30 juin—30 juil 9 4

Succession de Mme Marie Fernandez, veuve de Jacques Duval Grandmaison

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 18,247—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont ou peut-exister de ne pas voir homologuer le compte final présenté par Emond B. Lhoste, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribuables conformément au dit compte final, et le dit exécuteur déchargé

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3 juil—3, 7, 11 Greffier.

Succession de John B. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,506—Division E. Attendu que Simon Veuve Hyams a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. Hyams, décédé intestat ; avis est par le présent donné tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3 juil—3 7 11

Succession de Mme Marie Martin J. Farrell.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 8 juillet 1886, dans l'affaire de la succession de Mme Martin J. Farrell, dossier No. 19,667, il sera vendu à l'encan :

Premier District.

1° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Richard, Chippewa et Market, désignée sous le No 1 de l'ilet, mesurant plus ou moins 320 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces entre lignes parallèles, mesurant à partir de la rue Annonciation, et ladite portion de terre étant formant toute la façade du dit ilet sur une profondeur de 127 pieds environ 5 lignes entre lignes parallèles. Ensemble avec la moitié indivise d'un mur mitoyen qui se trouve à l'arrière du dit lot, faisant partie d'un lot de terre désigné par le No 1, et mesurant environ 9 pouces sur la ligne du côté de la rue Erato, environ 8 pouces sur la ligne de côté Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Cam